



Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

TROISIÈME PUBLICATION

1. Raison sociale (nom) et siège du sujet transférant:
MARTINI SPORTLINE SARL, Meyrin (GE)
2. Raison sociale (nom) et siège du sujet reprenant:
Tradall SA, Meyrin (GE)
3. Echéance du délai de déclaration des créances: **3 mois après les effets juridiques de la fusion**
4. Adresse pour la déclaration des créances:
Tradall SA, route de Meyrin 267, 1217 Meyrin
5. **Indication:** Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

Etude Bernasconi & Terrier, notaires
1205 Genève

03793541

